



Vous aussi rejoignez les hébergeurs qui nous font confiance depuis 2009 en commercialisant votre hébergement par le service de réservation de l'Office du Tourisme du Guillestrois et du Queyras

Pourquoi être commercialisé par le service réservation ?

Vous soutenez votre office du tourisme local, les commissions générées sont des retombées directes pour le territoire donc vous en êtes bénéficiaires.

Les avantages

Votre hébergement est visible sur le site internet de l'OT et peut être réservé 24h/24.

Par notre intermédiaire, vous offrez au client souhaitant réserver votre hébergement la possibilité :

- de payer par carte bancaire (paiement sécurisé), mais aussi par chèques vacances, ou encore de bénéficier de l'aide financière de leur Comité d'Entreprise pour ceux dont le CE participe aux vacances. Pour cela nous adressons une facture au CE qui nous paie directement ou qui rembourse le bénéficiaire.
- de souscrire une assurance annulation séjour qui permet sous certaines conditions (maladie grave, accident, décès d'un proche, sinistre avec dommages résidence principale ou secondaire, licenciement sauf faute grave, rupture de contrat, empêchement de se rendre sur les lieux de vacances grèves, inondation ou événements naturels, défaut ou excès de neige, convocation administrative, obtention emploi...) le remboursement du séjour.
- de réserver des prestations complémentaires (forfaits de ski alpin avec des avantages tarifaires, nordic pass, activités, visites guidées, ateliers consomm'acteur, billets de spectacles, concerts ...)

Vos avantages :

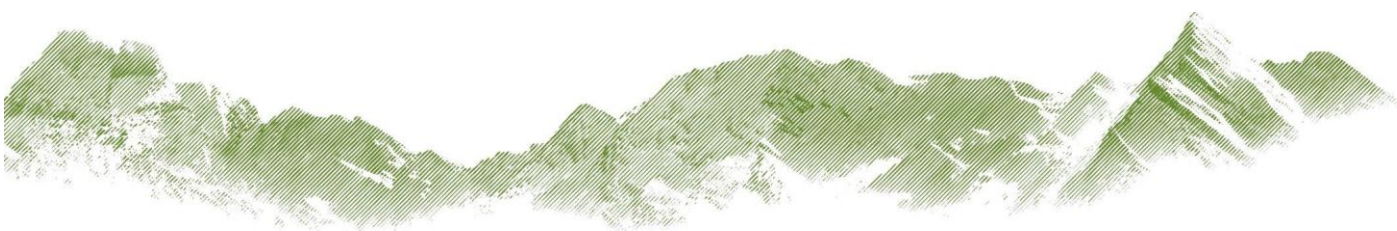
- Vous disposez gratuitement des services du service réservation. Seule une commission de 10 % est prélevée sur les ventes réalisées par notre intermédiaire.
- Vous bénéficiez de l'affichage sur le site de votre planning et de vos tarifs, cette fonctionnalité est réservée exclusivement aux hébergeurs qui sont commercialisés par le service réservation.
- Vous gérez votre stratégie tarifaire et pouvez faire des promotions pour des ventes en amont de la saison (early book), de dernière minute ou à la suite d'une annulation par exemple.
- Vous maîtrisez la gestion de votre planning c'est-à-dire que vous pouvez choisir les périodes pour lesquelles vous mettez votre hébergement en réservation. Ainsi vous pouvez contractualiser avec les clients qui vous contactent directement, avec vos anciens clients ... Vous actualisez votre planning en temps réel.
- Vous avez choisi de commercialiser votre bien sur d'autres plateformes type AirBnB, booking, Abritel, Gites de France... vous bénéficierez des liens Ical qui permettent la synchronisation des plannings et vous assurent que vos calendriers soient toujours à jour. Cela vous permet de gagner du temps, de l'énergie et évite les doubles réservations.





Le succès de la commercialisation par l'Office du Tourisme passe par le fait d'avoir de l'offre sur toutes les périodes.

- Vous pouvez être déchargés de l'obligation d'établir un contrat pour vos clients directs. Nous pouvons le faire pour vous et nous gérons aussi le règlement du séjour.
- Nous gérons pour vous les encaissements des séjours acomptes, solde, relance
- En cas d'annulation du client à partir de J-60, vous avez la garantie de recevoir entre 30 et 100 % du montant de la réservation même si le client n'a pas souscrit d'assurance annulation.
- Vous avez un site internet personnel sans réservation en ligne. Nous pouvons vous fournir un module de réservation en ligne en marque blanche que vous installez sur votre propre site internet. Nous gérons le contrat et les règlements.
- Vous accédez par votre espace pro aux statistiques mensuelles de nombre de clics vers votre site et aux nombres de visites sur votre fiche détaillée.
- Nous nous chargeons de la déclaration de la taxe de séjour pour toutes les réservations faites par notre intermédiaire.
- Vous profitez de notre gestion de la relation client. Afin de recueillir l'avis des clients nous adressons un questionnaire de satisfaction après séjour qui permet au client d'évaluer son séjour et de donner son avis. Ce dernier après modération, est publié sur le site internet. Il vous permet d'avoir le ressenti de vos clients, de faire évoluer votre hébergement, d'innover et surtout d'apparaître dans les résultats de recherche sur internet. Ils créent un dialogue entre vos clients passés et ceux à venir et permettent le partage de l'expérience client.





Comment être commercialisé par le service réservation ?

Différents documents sont nécessaires à la constitution du dossier. Vous pouvez en faire la demande auprès du service réservation par mail à :

reservation@guillestroisqueyras.com par téléphone au 04 92 46 89 31. Vous pouvez aussi les demander dans les Points d'Information Touristique de l'Office de Tourisme du Guillestrois et du Queyras

Peuvent être commercialisés par le service réservation de l'OT depuis la suppression du partenariat lors du Comité directeur du 15 septembre 2025 tous les meublés se situant sur le territoire de compétence de l'Office du Tourisme.

Documents à retourner :

- Le contrat de commercialisation, [à télécharger ici](#) signé et accompagné d'un RIB

Ce contrat définit les engagements du partenaire et les engagements de l'Office de Tourisme.

- La grille de paramétrage pour les meublés [à télécharger ici](#), pour les autres prestataires contacter le service réservation.

Ce descriptif engage le prestataire sur les informations qu'il transmet. Il apparaîtra sur le site internet de l'OT pour décrire la prestation, il est joint à chaque réservation. Il est donc important que les informations soient les plus précises possible.

- Des photos en format numérique (taille 1920 pixels)

Le nombre n'est pas limité. Il est important d'avoir des photos de présentation de l'hébergement en extérieur, hiver et été, et des vues de l'intérieur : cuisine, séjour, chambres, terrasse. Tout ce qui peut mettre en avant la prestation.

- Les tarifs hiver et été

Ce document définit le tarif qui apparaîtra lors de la réservation sur internet pour les réservations en ligne, et en back office pour les réservations par téléphone. Les tarifs doivent être identiques aux tarifs pratiqués en direct par le prestataire. A télécharger [Été 2026](#) et [Hiver 2026 - 2027](#)

Une fois votre prestation paramétrée, nous vous adressons un mail dans lequel nous vous transmettons vos codes d'accès personnels pour la gestion de votre planning sur l'espace hébergeur. L'accès se fait depuis la page d'accueil du site www.reservation.lequeyras.com en bas de la page d'accueil dans le bandeau blanc Espace Pro

Si vous êtes sur d'autres plateformes de vente en ligne nous vous demanderons vos liens Ical et nous vous transmettrons le nôtre.

Si vous avez un site personnel et que vous souhaitez mettre la réservation sur votre site, nous vous transmettrons le code html du widget qui sera à installer sur votre site.

Si vous n'avez pas accès à Internet, nous pouvons mettre à jour votre planning. Dans ce cas les informations sont communiquées par téléphone au service réservation **au 04 92 46 89 31** (du lundi au samedi sauf les jours fériés de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30)

ou par mail à reservation@guillestroisqueyras.com

Le planning est à mettre à jour dès que vous avez une option, une réservation, ou une annulation. Les réservations de la centrale sont **prioritaires** (cf contrat de commercialisation) sur les réservations faites en direct.



Une fois que le paramétrage est effectué et que le planning est ouvert, la prestation est alors visible et réservable sur le site internet de l'OT.

Comment cela se passe-t-il quand il y a une réservation, en ligne ou par téléphone ?

Au moment où le client valide sa réservation en ligne ou par téléphone, c'est-à-dire qu'il paie son séjour, il reçoit un contrat de réservation et vous recevez au même moment un avis de réservation par mail. La prestation apparaît immédiatement comme indisponible sur le planning. Nous vous demandons de nous confirmer par retour de mail que la réservation est bien notée.

Si nous avons mis en place les liens Ical vos calendriers sur les autres plateformes seront fermés lors de la synchronisation des plannings (la synchronisation se fait une fois par heure)

Le client peut également mettre une option, par téléphone ou mail. Dans ce cas-là, l'option est valable 8 jours. Le client reçoit un contrat d'option et vous recevez un avis d'option sur lequel est mentionné la date limite au-delà de laquelle l'option s'annule. Pendant cette période la prestation n'est plus disponible à la réservation.

Quand le client nous adresse son règlement, nous transformons l'option en réservation et son séjour est confirmé. Vous recevez alors un avis de réservation.

Quand le séjour est soldé, nous envoyons au client un bon d'échange sur lequel sont indiquées vos coordonnées. Nous demandons au client de prendre contact avec vous pour définir les modalités pratiques de son arrivée (heure, rendez-vous ...). Le client présentera ce bon d'échange à son arrivée.

En fin de mois, fin de séjour, l'Office de Tourisme vous règle le montant des prestations moins la commission de 10 % par virement bancaire. Nous vous adressons par mail, un récapitulatif des virements effectués en votre faveur

Valérie, Sophie et Marie-Ange

Nous contacter

Valérie LABONDE et Sophie REY – Tel 04 92 46 89 31 – reservation@guillestroisqueyras.com
Conseillères en séjour

Marie-Ange PIC – Tel 04 92 46 89 31 – m-a.pic@guillestroisqueyras.com
Responsable service commercialisation

Nous vous accueillons du lundi au samedi (sauf les jours fériés) de 9h à 12 h et de 14h00 à 17h30 à la Maison du Tourisme à Ville-Vieille.

